

ANALYSE DU POTENTIEL DE DÉPLACEMENT ACTIF EN MONTÉRÉGIE

■ Gabrielle Manseau, M.Urb., agente de planification, de promotion et recherche en habitudes de vie saines et sécuritaires / Hélène Gagnon, agente de planification, de promotion et recherche en habitudes de vie saines et sécuritaires ■



Contexte

- Il existe plusieurs outils d'analyse du potentiel piétonnier évaluant les conditions de déplacement actif pour les milieux urbains et denses.
- Les outils actuels sont difficilement applicables dans les milieux suburbain et rural, typiques de la Montérégie.

Objectif

Créer un outil adapté pour les municipalités de petites et moyennes tailles (≈ 1500 à 50 000 habitants), facile d'utilisation et permettant la participation active du milieu municipal.



Démarche 2010

Développement de la **Grille d'analyse du potentiel de déplacements actifs (GAPDA)**

- Création d'un questionnaire comprenant plusieurs critères;
- Montage d'une trousse d'accompagnement pour les centres de santé et de services sociaux (CSSS), incluant un protocole d'utilisation avec définitions, photos et procédures détaillées et un guide d'aide à la décision.

QUESTIONNAIRE	PRÉSENT	ABSENT
d) Trottoirs et sentiers de marche le long d'au moins 75 % des rues retrouvés dans le secteur		
Identifier les tronçons où l'état des trottoirs est problématique :		
e) Tous les trottoirs et les sentiers de marche ont un minimum de 1,5 m de largeur		
f) Au moins 75 % des trottoirs sont protégés de la voie de circulation par une bordure protectrice (ex. : arbres, espace pavé avec ou sans mobilier urbain, espace gainé ou marquage au sol)		

PROTOCOLE D'UTILISATION

e) **Largeur des trottoirs**
Mesurez la largeur du trottoir en comparant le nombre de pieds (en collant le talon d'un de vos pieds aux oreilles de l'autre pied et ainsi de suite, d'une extrémité à l'autre du trottoir). Effectuez le calcul.
(Nombre de pieds X longueur de votre pied = largeur du trottoir).
Note: La largeur du trottoir est sans obstacle (libre de mobilier urbain, de signalisation, etc.)

f) **Bordure protectrice**

GUIDE D'AIDE À LA DÉCISION

2.3 AMÉNAGEMENT URBAIN ET INFRASTRUCTURES (SUITE)

e) **Largeur des trottoirs**
La largeur minimale des trottoirs et des sentiers de marche libre d'obstacles est de 1,5 m, mais une largeur de 1,8 m est plus appropriée pour assurer le confort et permettre à deux personnes de se croiser facilement. Dans certaines zones commerciales et scolaires, partout où il peut y avoir un fort achalandage de piétons, la largeur devrait être de 2 mètres et peut varier jusqu'à 4 mètres pour assurer la fluidité et le confort des piétons (R, F.2, 39)

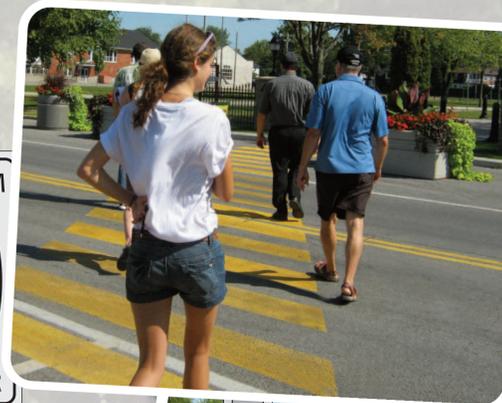
Recommandations:
Profitez de la réflexion de miroir causée pour repérer les proportions de l'espace dédié aux piétons. Évaluez les trottoirs pour répondre aux recommandations en fonction des besoins des usagers marcheurs. Si l'augmentation de la largeur des trottoirs, en diminuant celle de la chaussée, ne contribue à améliorer la circulation automobile.

f) **Bordure protectrice (ou la banquette)**
Sur les artères plus passantes, le piéton peut se sentir très petit à côté des automobiles. Ainsi, afin de rendre la marche plus agréable et plus sécuritaire, il est recommandé de créer une distance entre le piéton et le véhicule avec une bordure de protection physique ou un marquage au sol. Exemples de protection physique : arbres, végétation, mobilier urbain, bordure en pavage texturé, etc. (F, F.1, 12)

Recommandations:
Profitez de la réflexion de miroir causée pour repérer l'espace dédié aux piétons, en fonction des besoins.

2011

Projets pilotes dans 3 municipalités : Coteau-du-Lac, Saint-Philippe et Île-Perrot.



2012

- Printemps :**
Atelier d'appropriation de l'outil auprès d'intervenants de 10 CSSS sur un total de 11 et déploiement de l'outil en Montérégie.
- Novembre :**
- La **GAPDA** est utilisée par 4 CSSS, auprès de 10 municipalités.
 - La **GAPDA** est utilisée pour 2 évaluations d'impacts sur la santé (EIS).



Avantages de l'outil

- Une démarche simple d'appropriation par les CSSS;
- Des recommandations types incluses dans le guide d'aide à la décision;
- Des critères à analyser et des recommandations proposées basées sur des données et des approches prometteuses favorisant les déplacements à pied et à vélo, volet important pour atteindre un mode de vie physiquement actif;
- Un outil adaptable à différents contextes et besoins.



Agir avec ses partenaires

En Montérégie, lorsque les CSSS sont impliqués avec Nature-Action Québec (mandataire de Vélo Québec) dans *À pied, à vélo, ville active*, programme ciblant la clientèle scolaire, la **GAPDA** est utilisée conjointement pour faire l'analyse du milieu. Les objectifs de ce partenariat sont :

1. Fournir un seul livrable à la municipalité comprenant les résultats des deux interventions complémentaires;
2. Proposer une vision globale des conditions de déplacements actifs et des améliorations à apporter à l'environnement bâti visant l'ensemble de la population.

Recommandations

- L'appropriation de la **GAPDA** n'est pas aisée pour tous les intervenants des CSSS. Il est fortement recommandé d'offrir un accompagnement personnalisé lors de la première expérience.
- Les intervenants des CSSS ne doivent pas s'improviser « experts en environnement bâti », mais s'appuyer sur la **GAPDA** et le guide d'aide à la décision afin d'influencer les municipalités dans les choix d'aménagement adéquats.

